

A l'attention des étudiants de l'IEP

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IEP

Scrutin des 1 et 2 décembre 2009

Les étudiants de l'IEP seront appelés à élire leurs représentants au Conseil d'Administration de l'Institut

Soit : **4 délégués pour le collège des étudiants 1A - 2A (plus 4 suppléants)**
6 délégués pour le collège des étudiants 4A - 5A (plus 6 suppléants)

Durée du mandat : 2ans

LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est automatique.

Sont électeurs :

- Tous les étudiants régulièrement inscrits dans l'établissement.
- Les personnes bénéficiant de la formation continue sous réserve qu'elles soient inscrites à un cycle de formation d'une durée minimum de 100 heures se déroulant sur une période d'au moins six mois, qu'elles soient en cours de formation au moment des opérations électorales **et qu'elles en fassent la demande.**

MODE DE SCRUTIN

Le mode de scrutin est le scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste (sans panachage, ni ajout, ni suppression, ni rature d'un nom) : les candidats se présentent sur des listes sur lesquelles les noms figurent dans l'ordre selon lequel les candidats seront proclamés élus. Chaque liste aura un nombre d'élus proportionnel au nombre de voix obtenues.

Les électeurs qui ne peuvent se rendre aux urnes personnellement, ont la possibilité de donner **procuration** de vote (imprimé disponible en salle des enseignants et au bureau du secrétariat général - 404). Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

Le vote par correspondance n'est pas autorisé.

La carte d'identité nationale est exigible conformément à une décision du Tribunal Administratif de Strasbourg, à moins que, selon une jurisprudence constante, 2 membres du bureau connaissent l'électeur.

CANDIDATURES

Le dépôt de candidature est obligatoire.

Le dépôt des listes de candidats doit intervenir au plus tard le **vendredi 27 novembre 2009 à 17h**, et être effectué au bureau de Madame Amy (bureau 404), sous le couvert de Madame Grandhomme, Responsable administratif de l'Institut.

La liste doit comprendre un nombre de candidats **au maximum égal au double** du nombre de sièges de membres titulaires à pourvoir. Les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats **au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants** à pourvoir.

Les listes seront accompagnées de la déclaration individuelle de candidature souscrite et signée par chaque candidat de la liste. **Les étudiants doivent fournir une photocopie de leur carte d'étudiant ou à défaut un certificat de scolarité.**

LIEU ET HEURE DU SCRUTIN

Les élections se dérouleront dans le hall d'accueil de l'IEP, les 1^{er} et 2 décembre 2009 de 9h00 à 17h00.

Formulaires disponibles à l'accueil